

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 juin 2026

Projet de consigne pour recyclage plastique : les collectivités gestionnaires de déchets prêtes à suspendre le versement de la TGAP à l'État

Emmanuel Macron a demandé à son ministre délégué chargé de la Transition écologique, Matthieu Lefèvre, de remettre en urgence sur la table le projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. Nous rappelons ici notre rejet total de ce projet, qui ne répond en aucun cas à l'urgence écologique à laquelle nous sommes confrontés.

La justification avancée par le gouvernement ne résiste pas à l'examen. La France paye 1,5 milliard d'euros d'amende à l'Europe pour non-atteinte de ses objectifs de recyclage plastique. Mais les bouteilles en plastique ne représentent que 10 % des emballages plastiques visés par cette amende, soit environ 90 millions d'euros. Le solde, plus de 1,4 milliard, n'est en rien concerné par la consigne. Il faudra encore ajouter à cette addition le coût de déploiement du dispositif lui-même. On est loin de la mesure miracle présentée par le gouvernement.

Le paradoxe est d'autant plus frappant que les bouteilles en plastique sont déjà le produit plastique le mieux recyclé en France. Ce résultat, les collectivités l'ont obtenu par un travail de longue haleine (extension des consignes de tri, modernisation des équipements, mobilisation des habitants). Des années d'investissements publics – demandés par l'Etat ! – qui seraient balayées pour mettre en place un dispositif dont les vrais bénéficiaires ne sont pas les consommateurs.

L'origine du projet ne fait guère de mystère. La consigne est une idée portée par les grandes multinationales des boissons, non pour réduire la production de plastique, mais pour en soigner l'image. Le modèle économique qui en découle est limpide, les industriels récupèrent l'argent des bouteilles non rapportées et la revente de la matière collectée. Une double rente sur un flux de déchets que le service public gèrait déjà. Côté consommateurs, la facture est claire et c'est environ 100 euros de pouvoir d'achat perdus par an, alors qu'aujourd'hui ce sont les industriels qui s'acquittent d'une éco-contribution sur leurs emballages.

Si le passage en force était confirmé, les collectivités ont décidé de suspendre le versement de la TGAP à l'État. Cette taxe sur les activités polluantes a généré 1 milliard d'euros de recettes en 2024, intégralement reversées au budget général sans fléchage vers la transition écologique, c'est-à-dire ce pourquoi elle a été créée. Il est temps que l'Etat entende la position unanime contre ce projet, c'est pourquoi nous demandons à être reçus par le Premier ministre, Sébastien Lecornu. Sans de véritables garanties, nous ne reviendrons pas sur cette décision.

Syndicats signataires du communiqué de presse :

Corentin Duprey, président du Sycotom

Jean-François Vigier, président du Siom de la Vallée de Chevreuse

Jean-Claude Genies, président du Sigidurs

Vincent Mezure, président du Sitru

Brahim Moha, président du Smirtom du Vexin

Régis Litzelmann, vice-président de la CA de Cergy-Pontoise

[Tapez ici]